



Argelès-Gazost, le 27 février 2015

Le Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes de la Vallée d'Argelès-Gazost,
Le Maire d'Argelès-Gazost
Les Maires du RPI Ayros-Arbouix/Boô-Silhen/Vier-
Bordes
Les Maires des communes membres

à

Monsieur l'Inspecteur d'Académie
13, Rue Georges Magnoac
65016 TARBES cedex

Dossier suivi par Myriam GAUDRY
N/Réf : 27.2.15 MG

1, rue Saint-Orens
65400 ARGELES-GAZOST
Tel : 05 62 97 55 18
Fax : 05 62 90 39 64
ail : vallee.ardeles@wanadoo.fr
www.cc-vallee-ardeles-gazost.fr

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Vos services ont attiré notre attention sur la fragilité des effectifs des écoles
du RPI Ayros-Arbouix /Boo-Silhen/Vier-Bordes et de l'école maternelle Jean
Bourdette à Argeles-Gazost.

Les écoles des communes d'Ayros-Arbouix et de Boô-Silhen sont
regroupées en RPI depuis plus de 10 années. L'école de Vier-Bordes a
intégré le RPI à la rentrée 2006.

Nous ne pouvons souscrire à une décision qui n'a pas de sens au regard de
la dynamique engagée par les élus de ce territoire mais également de
celle des professeurs des écoles et des parents d'élèves.

Les effectifs de ce RPI ont connu une forte croissance depuis les années
scolaires 2011-2012 et 2012-2013 avec une augmentation du nombre
d'élèves de plus de 35 %.

Lorsqu'en septembre 2006, l'école de Vier-Bordes, sur les conseils de
l'inspection d'académie, a rejoint le RPI, les effectifs étaient inférieurs au
nombre d'élèves actuel. Les prévisions sont encourageantes avec un
effectif de 49 élèves lors des prochaines rentrées.

La communauté de communes de la vallée d'Argelès-Gazost a réalisé
depuis plusieurs années des investissements importants dans ces écoles.

Ce sont plus de 50 000 euros HT qui ont été investis pour réhabiliter l'école
et la cantine de Boô-Silhen. Ainsi, les trois sites offrent-ils un accueil scolaire
et périscolaire de qualité aux enfants du territoire.

La collectivité a investi des moyens humains et financiers importants pour
mettre en place les nouveaux rythmes scolaires. Les trois écoles proposent
les temps d'activité périscolaire à tous les enfants, depuis la rentrée 2014.

Une décision de fermeture d'une école dans ce RPI serait, pour les
communes concernées, lourde de conséquences.

En effet, si une classe devait fermer, c'est l'ensemble du RPI qui serait
condamné.

Nous ne pouvons accepter la disparition de nos écoles de montagne au
nom d'une politique des « grands ensembles ».

En ce qui concerne la baisse annoncée par vos services des effectifs de l'école maternelle Jean Bourdette, notre analyse révèle un désaccord sur ce point. En réalité, à l'issue d'un travail plus approfondi, les effectifs prévisionnels pour septembre 2015 de cette école sont de 66 enfants.

Ceci sans prendre en compte les 14 enfants nés en 2013 et domiciliés à Argelès-Gazost qui seront amenés à s'inscrire dans l'une des 2 écoles maternelles de la commune.

Une éventuelle suppression de poste sur l'école Jean-Bourdette entraînerait un sureffectif dans les classes restantes et donc des conditions de scolarisation plus difficiles pour les enfants à une période essentielle de leur construction.

Nous soulignons, en outre, le fait que 40 constructions sont prévues sur Argelès-Gazost, 10 permis de construire sont, d'ailleurs, déjà déposés. Un projet de lotissement de 11 lots est également en cours.

Ces opérations de constructions, en partie à caractère social, devraient amener sur ce secteur scolaire des familles et ainsi des enfants en âge de fréquenter ces écoles.

Nous joignons à ce courrier la motion prise en conseil communautaire à l'unanimité le 11 février 2015 s'opposant à toute fermeture de classe sur notre territoire.

Les élus de la communauté de communes, unis, mettent tout en œuvre pour attirer des entreprises, créer par le biais de ces mêmes entreprises des emplois, créer des logements et pérenniser des situations optimales pour l'accueil de familles dans un élan de développement du territoire.

La fermeture de classes ou une offre scolaire insuffisante et déséquilibrée sur l'ensemble de la Communauté de Communes serait un frein à cette volonté de dynamisme.

En espérant que vous serez sensible à la préservation des écoles de montagne dynamiques et vivantes,

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nos respectueuses salutations.

Le Maire d'ARIZANS-AVANT

A. VERGÉ

Le Maire de BÉO-SIENNAIS

COSTE F.

Le Maire d'Agos Vidales

Le maire de Vier-Bordes

P. COLLETT

le maire d'Ayros-Arbouix

J. ZANUCCI

Le maire de Villelongue

Pierre TROUPEL

Le maire d'Argelès Gazost

Dominique ROUX

R. ROUX

Le maire de S^r PASTOUS

Copie du courrier à :

Madame la Ministre de l'Education Nationale
Madame la Préfète des Hautes-Pyrénées
Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement d'Argelès-Gazost
Madame la Sénatrice des Hautes-Pyrénées
Monsieur le Sénateur des Hautes-Pyrénées
Madame la Députée des Hautes-Pyrénées
Monsieur le Député des Hautes-Pyrénées
Monsieur le Conseiller Général du canton d'Argelès-Gazost
Mesdames et Messieurs les candidats aux élections départementales

Genevieve NOBVEZ

Maire de Céz

Sol PERARRUBA
maire de Sers en Lavedan



Stéphanie LAGOSTE
Présidente CCVAG

Andrée DULOUT GUSIÈRE

Maire d'ARIZANS-SOINIS